

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1832**

commune (s) : Saint Priest

objet : Voies de desserte Renault Trucks - Travaux axe Minerve - Marché n° 3 : plantations - Autorisation de signer un marché de plantations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

**Bureau du 11 octobre 2010****Décision n° B-2010-1832**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Voies de desserte Renault Trucks - Travaux axe Minerve - Marché n° 3 : plantations - Autorisation de signer un marché de plantations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux de plantations consistant en la réalisation de substrats pour plantation, la fourniture et mise en place des plantations (arbres d'alignement et couvres-sols) de la voie de desserte Renault Trucks - axe Minerve à Saint Priest.

Par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par délibérations n° 2007-4442 du 15 octobre 2007, n° 2008-4691 du 21 janvier 2008 et n° 2010-1271 du 15 février 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 10 530 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 septembre 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement Laquet/Nature SAS/Rhône Jardin Services pour un montant de 408 067,88 € HT, soit 488 049,18 TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de plantations consistant en la réalisation de substrats pour plantation, la fourniture et la mise en place des plantations (arbres d'alignement et couvres-sols) de la voie de desserte Renault Trucks à Saint Priest - travaux axe Minerve - Marché n° 3 : plantations et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Laquet/Nature Sas/Rhône Jardin Services pour un montant de 408 067,88 € HT, soit 488 049,18 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1495, le 15 février 2010 pour la somme de 10 530 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 822, pour un montant de 488 049,18 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.**